

Région NORMANDIE / Département du CALVADOS
Arrondissement de BAYEUX / Canton de THUE ET MUE

Commune
de
FONTAINE - HENRY

**Conseil Municipal
Séance du 05 juin 2025
COMPTE-RENDU**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq juin à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel.

Etaient présents : Messieurs Rosello de Moliner Cyrille, Fremont Jean, D'Oilliamson Pierre-Apollinaire, Maline Geoffroy. Madame Alvado Corinne

Étaient absents : Nathalie Crevon, Loïc Chretien

Étaient absents excusés : Caroline Lamare, Tiphaine Fouquez

Pouvoirs : Madame Caroline Lamare donne son pouvoir à Corinne ALVADO

Madame Tiphaine FOUQUEZ donne son pouvoir à Cyrille ROSELLO DE MOLINER

Monsieur Geoffroy Maline a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande l'ajout de trois points à l'ordre du jour : Décision modificative du budgétaire, Attribution de la maison 3 rue de Scoriton et Demande de fonds de concours à la CDC STM. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

1 Approbation du précédent compte rendu

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2 Décision modificative

Lors de l'élaboration du budget du lotissement des senteurs, il a été remarqué des erreurs. Afin de régulariser cela il convient de procéder aux modifications suivantes :

Fonctionnement dépenses

Chapitre 023 virement à la section d'investissement : -34 000€

Article 65822 versement excédent budgets annexes : +34 000€

Fonctionnement recettes

Article 71355 variation stocks terrains aménagés : -78 449.88€

Article 7015 ventes de terrains aménagés : + 78 449.88€

Investissement dépenses

Article 3555 terrains aménagés : -78 449.88€

Investissement recettes

Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement : - 34 000.30€

Article 1068 affectation du résultat : -44 449.58€

Le conseil municipal à l'unanimité accepte ces propositions

3 Maîtrise d'œuvre pour la rénovation du presbytère

Monsieur le Maire donne lecture des deux devis établis par FL Concept, le premier devis consiste au relevé de mesures, établissement des plans actuels et futurs et plans pour le dossier de consultation des entreprises pour un montant de 2095€

Le second devis consiste à l'aide à la gestion et aux conseils pour la réalisation des travaux, le montant des honoraires est de 7% du montant des travaux HT.

Le conseil municipal accepte ces deux devis et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

4 Attribution de marchés pour l'opération Mur de soutènement, voie douce

Monsieur le Maire donne lecture de l'analyse des offres reçues suite à l'appel d'offre.

Pour le Lot 1 – Terrassement création d'une voie douce, 4 entreprises ont répondu :

- Eiffage pour 73 483.40€ HT
- Eurovia pour 64 559.40€ HT
- RVB pour 67 488€ HT
- Martragny pour 71 130.05€ HT

Pour le Lot 2 – Construction d'un mur de soutènement, 4 entreprises ont répondu :

- Abcis Bertin Construction offre de base 182 000€ HT - base +PSE 227 245.50€ HT
- Construction Jeanne offre de base 114 579.25€ HT- base +PSE 147 938.40€ HT
- Corbin offre de base 159 100.57€ HT
- SAS Avenir offre de base 169 277.11€ HT - base +PSE 192 722.16€ HT

Le conseil municipal au vu de l'analyse des offres décide de retenir l'entreprise EUROVIA pour le lot N°1 d'un montant de 64 559.40€ HT et l'entreprise CONSTRUCTION JEANNE pour le lot N°2 uniquement pour l'offre de base d'un montant de 114 579.25€ HT, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

5 Demande de fonds de concours à la CDC Seulles Terre et Mer pour l'aménagement d'une voie douce

Le conseil municipal a retenu l'entreprise EUROVIA pour l'aménagement d'une voie douce et souhaite solliciter la communauté de communes Seulles terre et Mer pour obtenir un fonds de concours.

La communauté de communes est compétente en matière d'aménagement de l'espace et en création et aménagement de voiries.

Cette aide est essentielle pour notre commune afin que ce projet puisse être réalisé.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'obtention de ce fonds de concours.

6 Contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier reçu de la part du Président du Conseil Départemental du Calvados.

Le Président sollicite la commune pour l'obtention d'une contribution financière d'un montant de 0.17€ par habitant

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de verser une contribution de 0.17€/habitant pour le FSL

7 Demande de rénovation du chemin rural N°18 dit du parc

Demande de Messieurs Deraine Daniel et Baptiste de rénover le chemin rural n°18 dit du parc du fait que des trous importants se sont formés. Le conseil municipal décide de reporter ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

8 Attribution de la maison située 3 rue de Scoriton

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Mme CARRON Romane et son conjoint au prix de 110 000€ net vendeur pour la maison située 3 rue de Scoriton.

Le conseil municipal donne tous pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à la vente de ce bien.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les membres du Conseil Municipal

Le secrétaire

Le Maire